



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 13810

Texte de la question

M. Jean-Jacques Cottel attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la possibilité de pouvoir généraliser le temps partiel dans les grandes entreprises. Des salariés de sa circonscription, surtout du personnel féminin, l'ont interpellé pour lui exposer leurs difficultés à obtenir un temps partiel. De nombreuses mères de famille, souhaitant pouvoir s'occuper de leurs enfants une journée dans la semaine, seraient prêtes à réduire leur temps de travail et leur salaire. Les arguments avancés, tels que le fait de libérer du temps de travail équivaut à de la création d'emplois, la possibilité pour ces jeunes mères de famille de pouvoir passer plus du temps avec leurs enfants durant les premières années de scolarité, ne sont pas négligeables et tout à fait audibles dans ces périodes de difficultés sociales. Aussi, il demande s'il était possible de pouvoir généraliser le temps partiel pour les salariés volontaires, travaillant dans de grandes entreprises, pour la durée de scolarité à l'école primaire de leurs enfants.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Cottel](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13810

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7512